

Ministry of Education

315 Front Street West
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

315, rue Front Ouest
Toronto ON M7A 0B8



Note de service

Destinataires : Conseil ontarien des directions de l'éducation de langue française (CODELF)
Council of Directors of Education (CODE)

Expéditeurs : Yael Ginsler
Sous-ministre adjointe (intérimaire)
Division du rendement des élèves

Date: 2 juillet 2020

Objet : Précisions concernant les programmes Préposé aux services de soutien personnel des conseils scolaires

La présente note de service apporte des précisions concernant les programmes Préposé aux services de soutien personnel administrés par les conseils scolaires et offerts aux adultes dans le cadre de programmes d'éducation des adultes et de formation continue, ainsi que sur la meilleure façon de soutenir les élèves du secondaire qui pourraient chercher à obtenir un diplôme par l'intermédiaire de ces programmes. Veuillez partager ces informations avec les directrices et directeurs de l'éducation et leurs départements d'éducation des adultes et de formation continue.

Le 10 juin 2020, le ministère des Collèges et Universités a annoncé [un plan pour la réouverture des établissements postsecondaires](#) qui permet à ces derniers de rouvrir leurs portes et de dispenser des cours en personne aux étudiants des programmes menant à des professions essentielles, de première ligne et à forte demande. À compter de juillet 2020, les établissements postsecondaires pourront reprendre de manière limitée l'enseignement et la formation en personne pour les étudiants et étudiantes dans ces domaines qui n'ont pas pu obtenir leur diplôme en raison de la fermeture liée à la COVID-19.

En ce qui concerne les programmes dispensés par les écoles secondaires, tels que les programmes Préposé aux services de soutien personnel, des directives sur la prestation de ces programmes ont été fournies dans la note de service datée du 29 mai 2020, [Cours d'été et offres d'apprentissage pendant l'été 2020](#), indiquant que ceux-ci pourraient inclure une combinaison d'apprentissage à distance et en ligne, des

études personnelles et de l'enseignement en personne, si les mesures d'urgence sont levées ou assouplies.

Cette note de service indique également qu'à compter du 30 juin 2020, il sera possible d'organiser des placements communautaires en présentiel conformément aux directives et aux recommandations du bureau de santé local, aux instructions du conseil scolaire et aux exigences en matière de sécurité et de programme-cadre définies dans le document intitulé *Le curriculum de l'Ontario, 11^e et 12^e année : Éducation coopérative (2018)*. En conformité avec le programme-cadre de l'éducation coopérative, des séances d'évaluation du placement et de suivi de l'élève peuvent être menées par vidéoconférence ou toute autre technologie qui permet à l'enseignante ou à l'enseignant d'éducation coopérative et à l'élève de se voir.

Les conseils scolaires sont invités à consulter leur avocate ou avocat et leurs médecins-hygiénistes locaux, entre autres, afin d'évaluer les moyens d'aider les élèves lors des placements virtuels et en présentiel (par exemple travailler avec les employeurs qui offrent le placement pour que les élèves remplissent une liste de contrôle en vue de l'inspection de la santé et de la sécurité de leur lieu de travail à domicile ou d'un autre site où ils comptent travailler; prévoir le suivi et l'intervention en cas de problèmes et l'accès à de l'aide; prévoir de satisfaire aux besoins en équipement, prévoir l'organisation des transports, etc.).

Le ministère continuera à fournir la couverture de la WSIB aux élèves qui ne touchent pas de salaire alors qu'ils participent à un programme travail-études, et ce, pendant toute la durée de réalisation des tâches qui leur sont assignées sous la surveillance de l'employeur ou de l'agente ou de l'agent de supervision du placement. Il peut s'agir notamment d'un travail effectué à distance ou sur un autre site.

Je vous remercie pour vos efforts soutenus et votre coopération.

Yael Ginsler
Sous-ministre adjointe (par intérim)

C.C. : Association ontarienne des administrateurs de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente des conseils scolaires (CESBA)